

## CHAMP D'ACTIVITÉ

Le technicien en informatique intervient sur des ensembles liés à la micro-informatique et aux réseaux d'ordinateurs, tant au niveau logiciel que matériel : installation/désinstallation, modification et connexion d'équipements informatiques.

Il assure les différentes fonctions suivantes :

- montage et mise en service d'un système informatique sur le site de l'entreprise ou chez le client ;
  - maintenance, diagnostic de pannes et interventions techniques ;
  - conseil, formation et assistance technique,
  - support aux utilisateurs (helpdesk) ;
- Il sera aussi une personne de communication capable d'échanger des informations à caractère technique.

Le technicien en informatique veillera à respecter les règles de déontologie professionnelle (respect du secret professionnel, de la confidentialité, ...).

## TÂCHES

- Réaliser l'installation/désinstallation, la modification, la connexion et la mise en service d'équipements informatiques en réseau ou non en respectant les standards de configuration fixés ;
- Diagnostiquer l'origine d'une panne ou d'un dysfonctionnement ( hardware ou software).
- Assurer la maintenance et la réparation de certaines pannes ou dysfonctionnements ;
- Réaliser l'installation/désinstallation de logiciels dans un environnement réseau ou non et en assurer le paramétrage.
- Utiliser les commandes élémentaires de logiciels couramment rencontrés tels que traitement de textes, tableur, gestionnaire de base de données, moteur de recherche, messagerie, ... ;
- Installer et connecter des périphériques internes ou externes dans un environnement réseau ou non ;
- Assurer des fonctions de helpdesk auprès des utilisateurs tant au niveau matériel que logiciels ;
- Mettre en œuvre les outils et les procédures assurant la sauvegarde des données, la sécurité et l'intégrité du système informatique ;
- Ecouter le client, évaluer ses besoins et le conseiller judicieusement ;
- Appliquer une stratégie de recherche documentaire.
- Décoder et exploiter les documents techniques rédigés en français ou en anglais ;
- S'adapter à l'évolution technologique.

## DÉBOUCHÉS

- Organismes publics, parastataux et privés,
- Entreprises de tout type et de toute taille, Indépendant (dans le respect de la législation en vigueur).

## Institut Provincial d'Enseignement de Promotion Sociale de Huy-Waremme

Quai de Compiègne, 4 - 4500 HUY

Tél. 04 279 37 37

✉ pshuy@provincedeliege.be

[www.mafuturecole.be](http://www.mafuturecole.be)

## PROCÉDURE D'INSCRIPTION

### DURÉE DES ÉTUDES

En journée, à raison de +/- 32 périodes/semaine pendant 2 ans.

### TITRE DÉLIVRÉ

Certificat de qualification technicien en informatique à l'enseignement secondaire supérieur de promotion sociale.

Obtention du complément de formation générale en vue de l'obtention du CESS moyennant une formation complémentaire de 440 périodes.

### CONDITIONS D'ADMISSION

- être âgé de 18 ans minimum ;
- avoir achevé avec fruit l'enseignement secondaire inférieur de plein exercice ou de promotion sociale ou présenter un test d'admission.

### DROIT D'INSCRIPTION

Suivant la réglementation en vigueur proportionnel au nombre de périodes de cours suivies.

### Sont exemptés :

- les demandeurs d'emploi indemnisés ;
- les personnes invalides inscrites à l'A.V.I.Q. ;
- les personnes qui bénéficient du revenu minimum d'insertion (CPAS) ;
- les personnes soumises à une obligation imposée par une autorité publique.

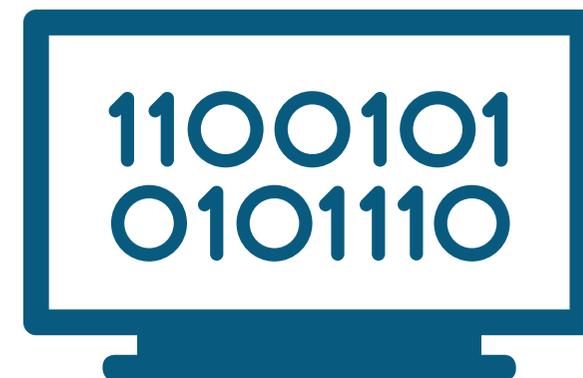


Province  
de Liège

Enseignement

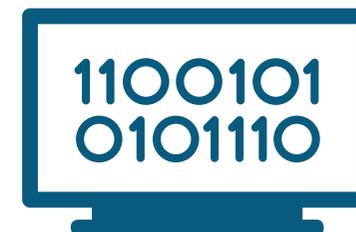
Institut Provincial d'Enseignement  
de Promotion Sociale de Huy-Waremme

**TECHNICIEN EN INFORMATIQUE**  
+ COMPLÉMENT DE FORMATION GÉNÉRALE EN  
VUE DE L'OBTENTION DU CERTIFICAT  
CORRESPONDANT AU CESS

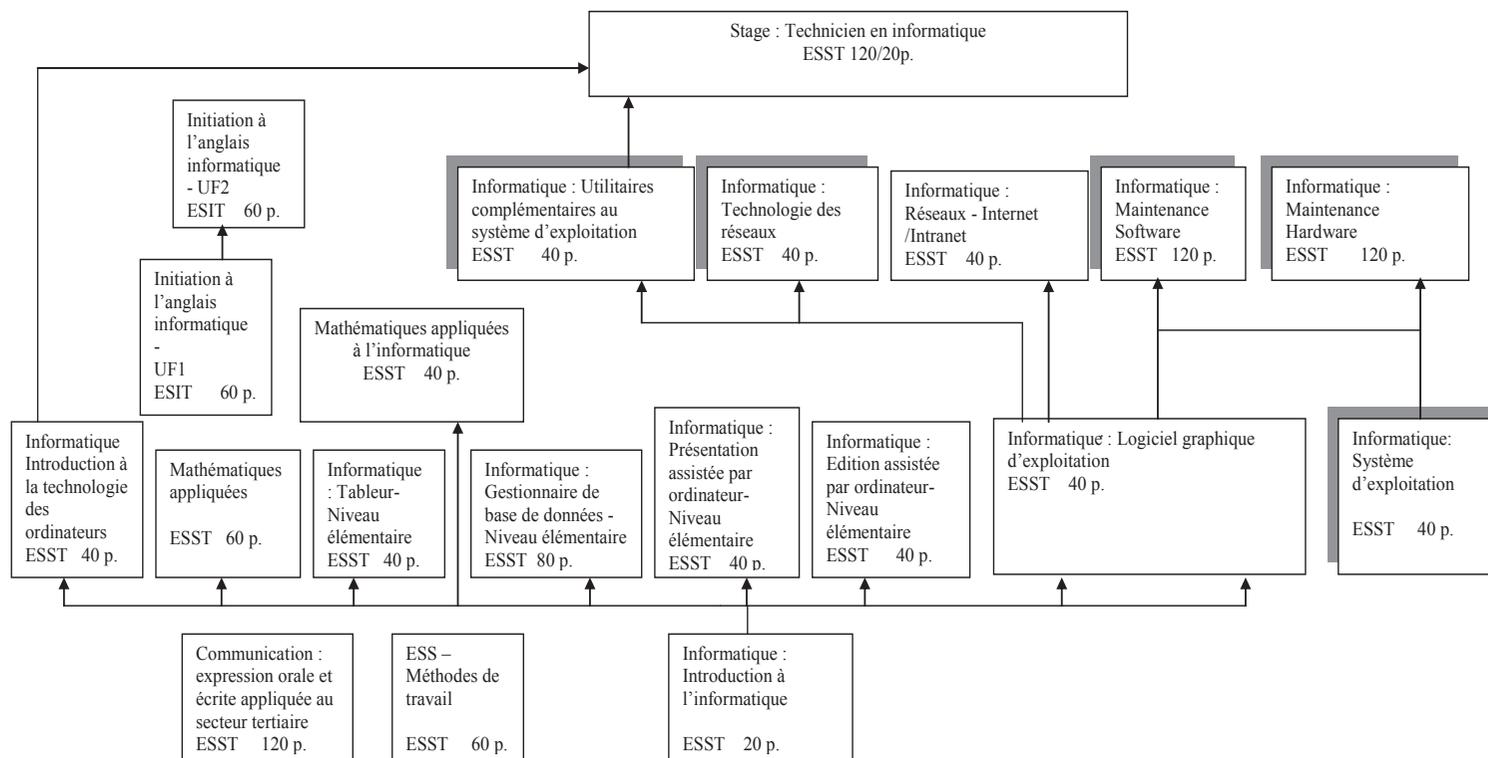




## MODALITES DE CAPITALISATION



Epreuve intégrée de la section « Technicien en informatique »  
 ESSQ 80/20 p.



## FINALITÉS DE LA SECTION

### FINALITÉS GÉNÉRALES

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991, cette section doit :

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale et culturelle ;
- répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

### FINALITÉS PARTICULIÈRES

Cette section a pour finalités de permettre à l'étudiant :

- de prendre en charge les problèmes relatifs à l'utilisation et l'entretien de PC ;
- d'être l'élément d'appoint d'une équipe de maintenance de systèmes informatiques ;
- d'assurer l'exécution et le suivi de procédures de maintenance (logicielle et matérielle), de contrôle et de sécurité des systèmes informatiques et des réseaux locaux.

## TITRE DÉLIVRÉ A L'ISSUE DE LA SECTION

Certificat de qualification de technicien en informatique, spécifique à l'enseignement secondaire supérieur de promotion sociale.

